

655

— 8 —

COMMISSION chargée de l'examen de la proposition de résolution de M. le général Langlois, tendant à la modification de l'article 80 du règlement du Sénat.

(Nommée le 13 avril 1911.)

MM.

- 1^{er} BUREAU : LEMARIÉ. *Secrétaire*
2^e — CAZENEUVE.
3^e — Charles RIOU.
4^e — VERMOREL.
5^e — CABART DANNEVILLE.
6^e — AUDIFFRED.
7^e — Général LANGLOIS. *Président*
8^e — OUVRIER.
9^e — ~~X~~ *Bonnelat*



4
Séance du 23 mai 1911

Les membres de la commission nommée
présidents M. le Général Langlois
secrétaire M. Lemaire

La commission à l'unanimité donne un
avis absolument favorable à la proposition de
M. le Général Langlois et nomme
M. Caseneuve rapporteur

Le Président

Le Secrétaire

Langlois

Lemaire

Séance du 1^{er} juin 1911

Les membres de la Commission présents sont :

M. le Général Langlois, Aïme, Chédiffet,
Bomelat, Cabart Darnerville, Caseneuve

M. Caseneuve rapporteur expose que
la rédaction de la proposition de modification
de l'article 80 a soulevé quelques
objections dans les divers milieux du
Sénat. On redoute la dépense
occasionnée par la publication spéciale
dans un volume de questions écrites
et des réponses qui seront, dès lors,
autorisés de par l'article 80
avis modifié.

La commission citée dans, a

L'assurance qu'il y avait lieu
 d'apporter au vote proposé par
 le général Langlois (vote de la bombe)
 que l'impression aurait lieu au journal
officiel sans publication spéciale

Le Président
 Langlois

Le secrétaire-
 rapporteur
 Cazemias